



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/50/1
27 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANLGAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquantième session
Genève, 6-17 octobre 2003
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION
DES TRAVAUX DE LA SESSION**

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après (sect. I) l'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat (sect. II) donnent des renseignements essentiels sur chaque point, ainsi qu'une brève description des documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Questions de procédure:
 - a) Élection du Bureau
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
 - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Conseil
2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: accumulation de capital, croissance économique et changements structurels
3. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED
 - b) Effets escomptés des initiatives récentes en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés
4. Développement économique en Afrique: questions se rapportant à la performance commerciale de l'Afrique
5. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement
6. Coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante et unième session)
 - b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien
7. Préparatifs de la onzième session de la Conférence:
 - a) Création du Comité préparatoire
 - b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence
8. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - Développement progressif du droit commercial international: trente-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
9. Suite donnée aux décisions du Conseil

10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2002-2003 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2004
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
 - d) Examen du calendrier des réunions
 - e) Composition du Groupe de travail pour 2004
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport

II. ANNOTATIONS

Point 1. Questions de procédure

1. Le règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

a) Élection du Bureau

2. Les articles 18 et 19 du règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, à savoir un président, 10 vice-présidents, et un rapporteur [4 membres de la liste A (Afrique/Asie), 4 de la liste B, 2 de la liste C, et 2 de la liste D figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX), de l'Assemblée générale) telle que modifiée].

3. Conformément au cycle de roulement en vigueur depuis la neuvième session de la Conférence de la CNUCED, le président du Conseil à sa cinquantième session sera le représentant de l'un des États de la liste A (Asie), et le rapporteur le représentant de l'un des États de la liste B. Les 10 vice-présidents seront élus comme suit: 3 pour la liste A (Afrique/Asie), 3 pour la liste B, 2 pour la liste C, et 2 pour la liste D.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

Organisation des travaux

5. Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps. On a également fait en sorte que les délégations (en particulier les petites délégations) puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Constitution de comités de session

6. En application de l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil souhaitera peut-être constituer deux comités de session. Il est proposé de renvoyer le point 3 au comité de session I et le point 4 au comité de session II.

Calendrier des séances

7. Le calendrier général des deux semaines de séances du Conseil sera distribué ultérieurement afin qu'il puisse tenir compte des faits nouveaux intervenant avant l'ouverture de la session.

c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

8. Aux termes de l'article 17.2 du règlement intérieur, «Le Bureau du Conseil examine les pouvoirs et fait rapport au Conseil».

Documentation présentée pendant la session.

d) Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Conseil

9. Un projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante et unième session du Conseil sera présenté par le secrétariat. Le Conseil pourrait en renvoyer l'examen aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs.

Documentation présentée pendant la session.

Point 2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: accumulation de capital, croissance économique et changements structurels

10. Le Conseil utilisera comme document de travail le *Rapport sur le commerce et le développement, 2003*. Dans sa première partie, le Rapport traite de l'examen des tendances qui ont caractérisé l'économie mondiale ces dernières années ainsi que des perspectives futures de croissance et de développement, du point de vue des pays en développement. Il analyse les causes de la faiblesse persistante de la croissance dans les pays développés et des disparités en matière de croissance entre pays en développement et économies en transition. Il analyse aussi les récents flux financiers à destination des pays en développement sous un angle historique plus vaste et l'évolution récente du commerce international à la lumière des tendances à plus long terme des schémas de production et de croissance de cette dernière à l'échelon international. La deuxième partie du rapport contient une analyse approfondie des liens qui existent entre le niveau et la structure de la formation de capital fixe, l'évolution de la productivité, les changements structurels, l'industrialisation et la compétitivité au niveau international dans différentes parties du monde en développement. Une attention particulière est accordée aux réformes menées en Amérique latine et aux déséquilibres externes et obstacles structurels qui continuent de s'opposer à une croissance soutenue.

Documentation

*UNCTAD/TDR/2003 Rapport sur le commerce et le développement, 2003,
et aperçu général.*

Point 3. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

11. Conformément au paragraphe 113 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010, la CNUCED a continué de mener des actions concrètes pour intégrer les mesures et les engagements figurant dans le Programme d'action dans ses fonctions et dans les travaux du mécanisme intergouvernemental. Dans les limites de ses mandats et de ses compétences, elle poursuivra donc ses activités relatives aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, en vue de la

mise en œuvre du Programme d'action. Ses activités seront axées sur la recherche et l'analyse des politiques, le rapprochement des points de vue, la coopération technique et le renforcement des capacités.

a) Activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED

12. À sa quarante-neuvième session ordinaire, le Conseil du commerce et du développement a été informé des progrès de la mise en œuvre des éléments de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action qui relèvent des compétences de la CNUCED (TD/B/49/6). Le rapport de cette année a pour but de fournir aux États Membres des informations sur l'étendue et l'intensité des activités de la CNUCED dans les PMA. Il présente en outre, à titre indicatif et préliminaire, des enseignements tirés des activités entreprises, y compris, chaque fois que possible, une évaluation des résultats obtenus. Nombre des enseignements qui peuvent être tirés des conclusions du rapport sont semblables à ceux découlant du rapport précédent. Toutefois, il ne s'agit pas d'évaluer l'efficacité et l'impact général des activités menées par le secrétariat, mais plutôt de recueillir le point de vue des États Membres et leurs recommandations concernant les mesures à prendre pour l'application du programme d'action par rapport au mandat et aux compétences de la CNUCED.

Documentation

TD/B/50/3 Activités en faveur des pays les moins avancés à l'échelle de la CNUCED: troisième rapport intérimaire

b) Effets escomptés des initiatives récentes en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés

13. Les récents efforts visant à renforcer la compétitivité des pays les moins avancés (PMA) qui exportent vers les pays développés en leur conférant un traitement préférentiel à l'exportation par l'application de différents mécanismes et programmes ont, à ce jour, donné des résultats mitigés. À sa quarante-neuvième session, le Conseil a prié le secrétariat «dans le cadre de son analyse des avantages que confère concrètement le statut de PMA, d'accorder une attention particulière et permanente à l'impact attendu des dernières initiatives prises en faveur des PMA en matière d'accès préférentiel aux marchés, notamment de l'initiative «Tout sauf les armes» et de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (African Growth and Opportunity Act - AGOA)». En réponse, le secrétariat a établi une note qui passe brièvement en revue les initiatives prises récemment en faveur des PMA par leurs principaux partenaires commerciaux, à savoir les pays de la «Quadrilatérale» (Canada, États-Unis, Japon, Union européenne), en matière d'accès préférentiel aux marchés.

Documentation

*TD/B/50/5 Grandes initiatives récentes en faveur des
pays les moins avancés dans le domaine
de l'accès préférentiel aux marchés:
évaluation d'impact préliminaire.*

Point 4. Développement économique en Afrique: questions se rapportant à la performance commerciale de l'Afrique

14. Le rapport du secrétariat s'efforce de mettre en perspective les raisons du mauvais bilan économique de l'Afrique et de la diminution de sa part des échanges commerciaux internationaux. Il analyse la structure et la composition du système commercial africain et le problème connexe de la dépendance du continent à l'égard de quelques produits de base. Y sont aussi examinés les facteurs qui influent tant sur la capacité de l'Afrique de se diversifier en développant des secteurs du marché plus dynamiques que sur sa compétitivité, y compris pour ce qui est de ses exportations traditionnelles. Enfin, le rapport analyse les différentes mesures nationales et internationales qui pourraient permettre à l'Afrique de surmonter les obstacles auxquels elle se heurte.

Documentation

*TD/B/50/6 Développement économique en Afrique:
questions se rapportant à la performance
commerciale de l'Afrique.*

Point 5. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement

15. À sa sixième session (4-8 février 2002), la Commission du commerce des biens et services et des produits de base a recommandé que le Conseil du commerce et du développement examine régulièrement les faits nouveaux et les questions se rapportant au programme de travail approuvé à Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement. À sa vingt-huitième réunion directive (12 mars 2002), le Conseil a pris note du rapport de la Commission et a fait siennes les recommandations et conclusions concertées qui y figuraient. Le programme de travail de Doha doit être achevé au plus tard le 1^{er} janvier 2005. En plaçant les besoins et les intérêts des pays en développement en son centre, la Déclaration de Doha donne à toutes les parties prenantes une possibilité importante de relever le défi en intégrant pleinement et de façon effective et opportune ces besoins et intérêts dans les négociations commerciales et le programme de travail. Ce point de l'ordre du jour offre au Conseil la possibilité d'analyser l'état d'avancement du programme de travail dans les domaines qui intéressent les pays en développement et d'examiner les résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Cancún (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003. Pour aider le Conseil à s'acquitter de ses fonctions, le secrétariat fera distribuer un document qui mettra particulièrement l'accent sur la conférence de Cancún.

Documentation

TD/B/50/8 Note du secrétariat de la CNUCED

Point 6. Coopération technique:

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante et unième session)

16. Le Conseil examinera les activités de coopération technique entreprises en 2002, ainsi que l'évolution de la CNUCED en la matière, en particulier les questions concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement et les progrès réalisés dans l'application de la décision qu'il a adoptée à sa quarante-neuvième session concernant la coopération technique. Pour l'examen de ce point, le Conseil disposera des résultats des travaux du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa quarante et unième session (15-19 septembre 2003), dont une analyse, programme par programme, des activités menées en 2002 dans ce domaine.

Documentation

<i>TD/B/50/ TD/B/WP/163</i>	<i>Examen des activités de coopération technique de la CNUCED</i>
<i>TD/B/50/2/Add.1- TD/B/WP/163/Add.1</i>	<i>Annex I - Review of activities undertaken in 2002 (en anglais seulement)</i>
<i>TD/B/50/2/Add.2- TD/B/WP/163/Add.2</i>	<i>Annex II - Statistical Tables (en anglais seulement)</i>
<i>TD/B/50/7-TD/B/WP/167</i>	<i>Projet de stratégie de la CNUCED en matière de coopération technique</i>
<i>TD/B/50/9-TD/B/WP/168</i>	<i>Développement des capacités</i>

b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

17. Conformément au plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005 et au paragraphe 167 du Plan d'action de Bangkok, la CNUCED continue d'intensifier ses travaux visant à aider le peuple palestinien à se doter des capacités requises pour une politique et une gestion efficaces dans les domaines du commerce international, de l'investissement, des finances publiques et des services correspondants. Le secrétariat soumet chaque année au Conseil du commerce et du développement un rapport sur son programme d'assistance technique dans ces domaines. Dans ce rapport annuel, il présente aussi des données à jour sur l'économie et le commerce palestiniens, ainsi que les résultats de ses activités de recherche et d'analyse.

18. Conformément au programme de travail biennal, le secrétariat a établi un rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, dont le premier chapitre met en lumière les particularités de l'économie palestinienne, dévastée par la guerre, évalue les incidences de ce conflit de longue date sur la performance économique et les mesures prises par le secteur privé face à cette situation et développe l'idée de lier les aspects assistance et développement dans le contexte palestinien. Le deuxième chapitre passe en revue les activités d'assistance technique en cours ou achevées par le secrétariat depuis 2002, ainsi que les propositions de projet de coopération technique en attente faute de financement.

19. En prenant note du rapport de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien, le Conseil pourrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les débats consacrés à ce point de l'ordre du jour dans son rapport sur sa cinquantième session, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale.

Documentation

*TD/B/50/4 Rapport sur l'assistance de la CNUCED
au peuple palestinien.*

Point 7. Préparatifs de la onzième session de la Conférence

a) Création du Comité préparatoire

20. Conformément à l'usage établi, le Conseil constituera un comité préparatoire qui, sous l'autorité du Président du Conseil, élaborera, entre autres activités, le texte de présession.

Documentation présentée pendant la session.

b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

21. Les thèmes de fond de la Conférence ont été approuvés le 14 mai 2003 dans le cadre des Consultations du Président du Conseil. Le Conseil sera saisi d'un projet d'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat, qui présentera les questions de fond déjà approuvées par les États Membres et les points habituellement repris.

Documentation

*TD/B/50/L.1 Projet d'ordre du jour provisoire de la
onzième session de la Conférence*

Point 8. Autres questions relatives au commerce et au développement:

- **Développement progressif du droit commercial international: trente-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

22. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a tenu sa trente-sixième session du 30 juin au 11 juillet 2003, à Vienne. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de cette session.

Documentation

TD/B/50/10 Note du secrétariat de la CNUCED

A/58/17 Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa trente-sixième session.

Point 9. Suite donnée aux décisions du Conseil

23. Le secrétariat fera rapport oralement au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2002-2003 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2004

24. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de la mise en œuvre du paragraphe 166.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

25. À l'heure actuelle, 110 organismes intergouvernementaux sont autorisés à participer aux travaux de la CNUCED; la liste de ces organismes figure dans le document TD/B/NGO/LIST/4. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à l'occasion de la présente session.

c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

26. A l'heure actuelle, 190 organisations non gouvernementales sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED; la liste de ces organisations figure dans le document TD/B/NGO/LIST/6. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à l'occasion de la session.

Inscription d'organisations non gouvernementales nationales au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

27. Le Conseil sera informé que, après consultations avec l'État Membre intéressé, le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit la *China Society for Promotion of Guangcai Programme* (CSPGP) au registre des organisations non gouvernementales nationales conformément à la décision 43 (VII) du Conseil.

Documentation

TD/B/50/L.3 Inscription d'une organisation non gouvernementale nationale au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil: China Society for Promotion of Guangcai Programme (CSPGP)

d) Examen du calendrier des réunions

28. Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2003 et d'un calendrier établi à titre indicatif pour 2004.

Documentation

TD/B/50/L.2 Calendrier des réunions de la CNUCED

e) Composition du Groupe de travail pour 2004

29. Le Conseil devra approuver la composition du Groupe de travail pour 2004 sur la base des candidatures proposées par les groupes régionaux.

Documentation présentée pendant la session.

f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

30. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toutes les propositions dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée pendant la session, si nécessaire.

Point 11. Questions diverses

Point 12. Adoption du rapport

31. Conformément à la décision 259 (XXV) du Conseil, deux versions du rapport sont établies: a) le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, contenant les résolutions et décisions du Conseil et tout autre texte qu'il décide de communiquer à l'Assemblée; et b) le compte rendu intégral des travaux de la session, qui fait partie des «Documents officiels» du Conseil.
